cerfa

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Mairie de Treillières

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 57 Rue de la Mairie

Commune TREILLIERES

Code postal 44119

Nature des activités : Les communes disposent de la clause générale des compétences, c'est-à-dire qu'elles peuvent intervenir dans tous les domaines d'intérêt communal.

Qualification : Collectivité territoriale

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)
Hyla arborea	Rainette verte	Dégradation de la matrice paysagère pour les amphibiens et reptiles (amoindrissement des capacités de dispersion et diminution des ressources alimentaires)
Rana dalmatina	Grenouille agile	
Lacerta bilineata	Lézard à deux raies	
Natrix helvetica	Couleuvre helvétique	
Podarcis muralis	Lézard des murailles	
Zamenis longissimus	Couleuvre d'Esculape	
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	
Athene noctua	Chevêche d'Athéna	Perte d'habitats pour les espèces d'oiseaux des milieux agricoles semi-ouverts
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	
Sylvia communis	Fauvette grisette	
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	Perte de zones d'alimentation pour la Sérotine commune par la diminution des surfaces non soumises à éclairage
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Aménagement des tranches 3 et 4 de la ZAC de Vireloup pour répondre au besoin en logement sur la commune de Treillières

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☐ **Préciser :** .....

Altération ☒ **Préciser :** Altération des habitats d'espèces du bocage par les impacts de l'urbanisation / se reporter à la description détaillée des impacts en partie 2 du Porter à connaissance

Dégradation ☐ **Préciser :** .....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☒ **Préciser :** Master II dans le domaine de l'écologie

Formation continue en biologie animale ☐ **Préciser :** .....

Autre formation ☐ **Préciser :** .....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : .....

ou la date : .....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Loire-Atlantique

Cantons La Chapelle-sur-Erdre

Communes : Treillières

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ **Préciser :** .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Se reporter à la partie 2 (dossier de demande de dérogation à la protection des espèces) du Porter à connaissance pour le détail des mesures ERCA prévues dans le cadre du projet

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Chaque visite de l'écologue en phase chantier fera l'objet d'un compte-rendu. Chaque année de suivi des mesures après aménagement fera l'objet d'un rapport bilan

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Treillières

le 28 juillet 2022

Votre signature

MAIRIE de TREILLIERES 44119 TREILLIERES n° 10

Alain ROYER
Maire